

remplit le pays d'institutions de charité et le rendit semblable à un jardin plein de fruits». L'auteur de la suite de l'Histoire du patriarche Michel le Syrien, qui, bien qu'il n'en ait pas été le témoin oculaire, vivait à une époque peu éloignée du temps où tout ceci s'était fait, nous énumère en peu de mots les grands actes de Léon et nous dit: «Léon, couronné Roi des Arméniens, gouvernait son pays avec une grande sagesse, et sa main puissante refoulait les ennemis du dehors. Lorsqu'il put jouir de la paix, il fit bâtir nombre de couvents et il agrandit ceux qui existaient déjà. Il leur allouait de larges rétributions et leur décréait par des inscriptions, des villages et des terrains, des vignes et des champs. Il leur donna presque toute la plus fertile partie de son pays et il augmenta leurs revenus par les taxes sur les entrées par mer et par terre. Ce ne furent pas seulement les couvents de ses compatriotes qu'il enrichit de cette manière, ce furent aussi ceux des chrétiens d'autres langues, des Syriens, des Francs, des Grecs et des Géorgiens. Il fut affable envers tous, il comblait de bienfaits les prêtres réguliers et séculiers. Leurs églises étaient superbes et ne manquèrent de rien, qu'elles fussent situées dans des endroits solitaires ou dans des villes. Ils eurent leurs revenus fixes jusqu'à ce jour. Après avoir vécu digne de tous les louanges de tous les peuples, il (Léon) s'endormit dans le Christ».

Les principaux couvents connus comme bâtis par Léon, sont ceux d'Aguenère et de Kailou. Nous en avons parlé dans Sissouan.

Son cœur de fer pour ses adversaires et les ennemis de son pays et de son pouvoir, était fort doux et sensible pour les gens de religion et pour les pauvres. On dit qu'il défendit sous peines sévères tout travail les jours de dimanche et qu'il décréta même que ces jours-là «on suspendrait les fonctions du palais et les jugements des tribunaux, afin que tous, exempts d'occupations et le cœur libre, pussent se rassembler à l'Église et offrir leurs prières à Dieu. Il ordonna aussi de ne se saisir de personne le dimanche, de ne pas exiger le paiement des dettes et de ne pas se venger des crimes».

En même temps qu'il fonda des maisons de piété et des hôpitaux, Léon créa des écoles et des collèges pour les sciences. Il encouragea l'enseignement, dans les couvents et les écoles, non seulement de la langue nationale, mais encore des langues étrangères et principalement des langues française et latine, car

Qu'on chassait de partout,
Il les recueillit dans un lieu,
Et les combla de bienfaits».- Vahram.